



L'ONTARIO, C'EST CHEZ MOI

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Les **collèges** offrent des programmes axés sur la carrière qui mènent à des emplois dans des secteurs professionnels tels que la technologie, la santé, les affaires, l'hôtellerie et le tourisme. Les programmes de certificats exigent habituellement une année d'études. Les programmes menant à un diplôme exigent de deux à trois années d'études à temps plein. Pour de plus amples renseignements sur les collèges de l'Ontario, consultez le site www.collegesdelontario.ca.

Les **universités** offrent des programmes d'études de premier cycle (baccalauréat) et d'études supérieures (maîtrise et doctorat) en arts et sciences, ainsi que des programmes professionnels en enseignement, en médecine, en dentisterie, en droit et en ingénierie. Pour de plus amples renseignements sur les universités de l'Ontario, consultez le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario à www.ouac.on.ca.

ADMISSION

Généralement, les collèges et les universités exigent un diplôme d'études secondaires. Si vous ne possédez pas de diplôme d'études secondaires, vous pouvez présenter une demande d'admission en tant qu'*étudiant adulte* selon votre expérience. Les étudiants adultes doivent avoir 19 ans ou plus et être

citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada.

Pour vous renseigner sur les importantes dates d'admission aux collèges, consultez le site www.collegesdelontario.ca ou <http://www.trouvelien.at/CollegesOn>.

- Pour vous renseigner sur les importantes dates d'admission aux universités, consultez le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario à www.ouac.on.ca.
- De nombreux conseils scolaires en Ontario offrent des programmes d'études secondaires gratuits pour les adultes. Consultez le site Web de votre conseil scolaire local pour en savoir plus long.

Il est également possible de suivre des cours en ligne pour obtenir son diplôme d'études secondaires. Consultez le Centre d'études indépendantes à www.ilc.org.

ÉVALUATION DES DIPLÔMES

Vous pourriez être en mesure d'obtenir des crédits pour les cours que vous avez terminés dans une université ou un collège étranger. Chaque établissement a son propre processus d'évaluation.

- Pour de plus amples renseignements sur les collèges et universités de l'Ontario, consultez le site du,

1-855-626-0002
www.lontariocestchezmoi.ca

- Ministère de la Formation et des Collèges et Universités à www.tcu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/062>

Pour des renseignements sur les collèges et universités de langue française, consultez le site du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités à www.tcu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/061>

AIDE FINANCIÈRE

Les étudiantes et étudiants des collèges et universités de l'Ontario pourraient être admissibles à l'aide financière du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Pour de plus amples renseignements, consultez le site

- www.osap.gov.on.ca.

- Le gouvernement fédéral fournit également des fonds par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants : www.sibletudes.ca.

FORMATION EN APPRENTISSAGE

Une apprentie ou un apprenti apprend un métier spécialisé en cours d'emploi, sous la supervision de personnes expérimentées. En tant qu'apprentie ou qu'apprenti, vous avez un statut d'employé et gagnez un salaire. La formation en apprentissage permet d'apprendre plus de 150 métiers spécialisés.

- Apprenez-en davantage au sujet de la formation en apprentissage à www.tcu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/064>

Renseignez-vous sur le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario qui s'adresse aux élèves du secondaire à www.oyap.com

NOTE IMPORTANTE

Les collèges privés d'enseignement professionnel en Ontario ne sont pas réglementés de la même façon que les collèges publics. Il est important de se renseigner avec soin sur ces établissements. Comme les collèges privés sont des établissements à but lucratif, leurs frais peuvent être très élevés.

